



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de FLOURENS

Séance du 9 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice 13

Présents 11

Procurations 2

Votants 13

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril à 18h30

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

sous la présidence de M Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Président.

Date de la convocation : 04/04/2024

Date d'affichage de la convocation : 05/04/2024

Date d'affichage de la délibération : 10 AVR. 2024

Etaient présents : M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, M. Didier CORTES, M. Philippe ARRUÉ, Mme Martine NOËL, M. Pierre NAVARRO, Mme Isabelle DICIANNI, Mme Nicole DUCOUSSO, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Josette MARTINS, Mme Aurore MERVILLE-COMET, Mme Josette NOËL.

Ont donné procuration :

Madame Bernadette FAURÉ a donné procuration à Madame Marie-Claire LABÉDAN,

Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Madame Josette NOËL.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-07 Affectation du résultat 2023

Exposé

Les membres du C.C.A.S, réunis sous la présidence de Monsieur le Président du C.C.A.S, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

- ✓ Résultat de l'exercice 2023- 2 438,11 €
- ✓ Report à nouveau12 434,73 €
- ✓ Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/20239 996,62 €

Cette somme est reportée en recettes de fonctionnement dans le budget 2024.

Décision

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

La délibération est adoptée à :

13

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 10/04/2024

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES

Le Président,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE